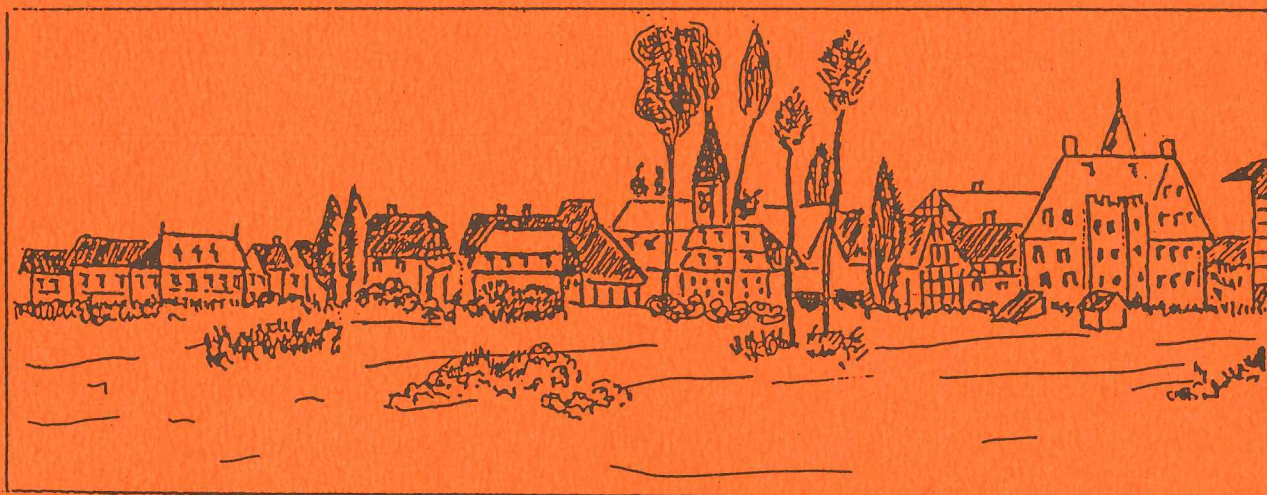


BULLETIN MUNICIPAL



GEUDERTHEIM

JUIN 1990

N° 3

SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Le Budget de la commune	2
Les réunions du Conseil Municipal de novembre à mars	6
Le Centre communal d'action sociale	29
La vie économique	30
Le corps enseignant de Geudertheim	31
Pour améliorer l'environnement de notre village	32
Carnet de famille	
Le point sur la "loi Neiertz" et le RMI	33
Calendrier des fêtes et manifestations	34
Une nouvelle association	
Circulaire relative aux rejets prohibés dans le réseau	35
Ein Verein für die Freizeit der Alten	36
Poésies - Gedichte	37
Créer un gîte rural ?	39
Dernière minute. Informations diverses	40
III Plan du projet de déchetterie	
IV Médecins de garde et adresses utiles	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Avec la parution du numéro 3, notre bulletin municipal présente déjà les constantes de son contenu. Vous y trouverez en effet régulièrement les comptes rendus des réunions du conseil municipal, le calendrier des fêtes et manifestations à venir ainsi que des rubriques relatives à la vie associative, économique et socio-culturelle de notre village.

Quinze mois après l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal il est certes trop tôt pour présenter un bilan mais il est en revanche important de faire connaître les projets concrets. A cet égard le présent bulletin remplit pleinement sa mission d'information : la rubrique relative au budget primitif de 1990 et notamment la partie relative aux investissements vous permet de connaître les projets d'aménagements et de travaux programmés pour 1990. S'y ajoute la remise en état de la berge de la Zorn à la sortie vers Hoerd. Le conseil municipal a par ailleurs voté des subventions aux associations pour une enveloppe globale de 60 000 F. On trouve là deux des orientations de l'action municipale, à savoir le soutien et la promotion de la vie associative ainsi que l'aménagement du village. La liste des projets figurant dans les dépenses d'investissement ne comprend que les projets qui doivent être entamés en 1990. Le conseil municipal en a encore d'autres, dits à moyen terme, qui vous seront certainement présentés lors d'un prochain bulletin.

Je vous souhaite bonne lecture et de bonnes vacances

Erwin Fessmann
maire

D'où vient
l'argent
de la commune ?

LE BUDGET PRIMITIF DE GEUDERTHEIM POUR L'ANNEE 1990

Il donne une idée de l'importance et de la diversité de l'activité municipale, notamment en période de collecte des impôts locaux où chaque citoyen est appelé à participer aux choses communes.

RECETTES	MONTANTS
• IMPÔTS LOCAUX	}
	}
Dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle : 114 557 F	}
	}
Taxe professionnelle }	}
Taxe d'habitation } 400 237 F	}
Foncier bâti }	}
Foncier non bâti }	}
	}
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 309 984 F	}
	}
• DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	
Dotation reçue de l'état	1 104 549 F
• PRODUITS DES SERVICES	
Coupe de bois, cimetière, droits de place, immeubles, terrains	1 698 700 F
• PRODUITS ANTÉRIEURS	
Excédents du budget 1989	1 208 037 F
• RECETTES DIVERSES	
Vente de produits, impôts indirects, location de matériel, école de musique, subventions et recouvrements divers, etc.	127 840 F
T O T A L	4 963 904

Où va
l'argent
de la commune ?

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE EN 1990

DEPENSES	MONTANTS
FRAIS DE PERSONNEL Salaires du personnel, indemnités de logements instituteurs, charges sociales	927 000 F
PRÉLÈVEMENTS POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 284 868 F
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS À REMBOURSER	48 566 F
FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE, FÊTES ET CÉRÉMONIES, FRAIS DE TRANSPORTS, TÉLÉPHONE, TIMBRES, INDEMNITÉ FONCTION MAIRE ET ADJOINTS, DÉPENSES IMPRIMERIE	215 000 F
DENRÉES ET FOURNITURES Carburants, combustibles, fournitures scolaires et de bureau, etc.	132 500 F
TRAVAUX ET SERVICES EXTÉRIEURS Entretien des bâtiments, voirie, éclairage public, matériel, électricité, eau, gaz, forêt	928 000 F
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS Aide sociale, subventions aux associations, participation au fonctionnement des syndicats intercommunaux, d'établissements scolaires	361 970 F
IMPÔTS ET TAXES	66 000 F
T O T A L	4 963 904 F

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 1990

	MONTANTS
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
3 939 268 F de travaux d'investissement sont prévus en 1990. Ils seront financés de la manière suivante :	
• emprunts zone artisanale	558 414 F
• taxe locale d'équipement	35 000 F
• autofinancement sur les fonds propres de la commune	2 284 868 F
• subventions et participations	291 000 F
• cessions de terrains zone artisanale	717 586 F
• récupération de la TVA	52 400 F
T O T A L	3 939 268 F

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 1990

	MONTANTS
2. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS ET RÉALISATIONS	
• acquisition véhicule incendie	190 000 F
• dépenses pour acquisitions de salle polyvalente, services techniques, écoles	152 180 F
• travaux de bâtiments (isolation, menuiseries, grosses réparations -voir point 1-)	2 186 078 F
• travaux de voirie, d'électrification et d'aménagement du village -voir point 2-	100 000 F
• travaux divers -voir point 3-	20 000 F
• travaux d'aménagement zone artisanale	1 188 000 F
• dépenses imprévues	60 000 F
• remboursement d'emprunts	43 010 F
T O T A L	3 939 268 F

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1) : clocher temple	340 000 F
nef église protestante	345 000 F
garage et atelier	200 000 F
WC école-mairie	100 000 F
stade et combles vestiaires	50 000 F
immeuble 85 rue de Gaulle	150 000 F
aménagement intérieur bureau de poste	20 000 F
maison forestière	45 000 F
passerelles sur la Zorn et lavoir	25 000 F
salle polyvalente	10 000 F
nouvelle mairie	901 078 F
2) : éclairage public	40 000 F
aménagement impasse Jacques	10 000 F
aménagement Strassburger Weg	10 000 F
aménagement entrées du village	40 000 F
3) : aménagement cimetière	10 000 F
aménagement divers (parcours de santé, pistes, etc.)	10 000 F

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 1989

Sous la présidence de M. Erwin FESSMANN Maire et en présence de tous les conseillers sauf M. HEITZ François, Adjoint qui a donné procuration écrite à M. HICKEL Marcel.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 OCTOBRE 1989.

Le compte-rendu de la séance du 5 octobre 1989 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Toutefois en ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour du 5 octobre "Aménagement du village - des stades et voiries" les paragraphes 5 et 6 sont supprimés ainsi que le mot toutefois du paragraphe 7 qui sera transcrit comme suit dans le registre des délibérations "A la majorité des voix (12 pour et 7 abstentions) un crédit de 10 000 frs est voté pour les aménagements des entrées du village précitées et 6 000 frs pour l'achat d'un conteneur.

Le point 6 "installation de W.C. dans le bâtiment Ecole-Mairie" donne également lieu à discussion dans le cadre du compte-rendu mais aucune modification n'est apportée à ce dernier. En effet M. JUNG signale que les termes en bon état ne concordent pas du tout avec ceux employés dans une précédente séance "vétuste".

M. LAMBLIN fait observer que si le mot vétuste n'était peut-être pas le bon il maintient que certains enfants refusaient d'y aller.

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Communications de M. le Maire

30 octobre : réunion de l'amicale des mairies du Canton de Brumath sur le T.G.V. accompagné de M. GROSS-Adjoint qui remplacera M. le Maire à la réunion du 14 novembre (réunion à 8 h 30 à Brumath sur le T.G.V. avec M. ESSIG présidée par M. le Député Maire Bernard SCHREINER et en présence de M. HOEFFEL.

Il signale que le tracé officieux à l'heure actuelle passerait dans notre forêt communale entre la voie rapide et la voie de chemin de fer.

4 novembre : inspection du corps des Sapeurs Pompiers de Geudertheim ainsi que du matériel par le commandant LAZARUS.

Monsieur le Maire informe également Messieurs les Conseillers que la facture pour la réfection de l'orgue de l'Eglise Catholique s'élève à 66 594 frs donc aucun dépassement du devis initial, et qu'en conséquence la subvention communale s'élèvera à 6 660 frs. Il donne connaissance au conseil de la lettre de remerciement du Personne Enseignant pour la mise à disposition des écoles de la photocopieuse et de la prise en charge par la commune de la poudre et de l'entretien de la machine.

Il signale que M. FURST Edouard ancien adjoint élu en 1969 ne peut bénéficier de l'honorariat puisqu'il ne totalise pas 24 années de fonction.

M. le Maire donne un résumé des principales questions traitées dans les 2 réunions du C.C.A.S. à savoir :

- repas des personnes âgées.

Il se déroulera le 17 décembre 1989 dans la salle polyvalente avec Mme KIMBERGT Restaurant A l'ARBRE VERT comme traiteur.

Seront invités tous les membres du C.C.A.S. qui participeront à l'organisation mais aucun membre du Conseil non membre du C.C.A.S.

Cette dernière décision du C.C.A.S. ne fait pas l'unanimité malgré les explications de M. le Maire.

Bourse aux Vêtements

Une lettre circulaire vient d'être adressée à tous les foyers de la commune.

Banque alimentaire

La participation à cette manifestation qui aura lieu le samedi 25 novembre 1989 sera poursuivie cette année.

Club du 3^e âge.

Portage des repas à domicile

Téléalarmes

Une circulaire avec bulletin réponse sera également adressée à tous les foyers susceptibles d'être intéressés par ces opérations. M. le Maire informe M. les Conseillers qu'étant donné que le C.C.A.S. a un Budget indépendant mais dont la plus grande partie des crédits est engloutie par le repas des personnes âgées il conviendrait pour le début de l'année prochaine, et avant les votes du budget primitif :

1° de régler la question de savoir qui à l'avenir va organiser le repas des personnes âgées - la commune ou le C.C.A.S. et de voter les crédits en conséquence

2° de prévoir éventuellement une dotation supérieure en faveur du C.C.A.S. pour des actions plus spécifiquement d'aide sociale.

Communication de M. GROSS Pierre-Adjoint.

La commission d'aménagement du village s'est réunie le 23 octobre 1989.

Elle s'est penchée sur l'aménagement du village dans son ensemble et conçu un plan triennal - crédits nécessaires : 35 000 frs par an. Il signale que le conteneur pour le verre perdu a été commandé prix 5 000 frs H.T. et demande à Messieurs les Conseillers d'autoriser M. le Maire à signer avec RECYCAL la convention concernant la récupération du verre perdu. Avis favorable du Conseil.

Les travaux d'éclairage public dans la rue des Petits Champs rue de l'Eglise et rue Dietweg sont actuellement en cours.

En ce qui concerne le chauffage de la salle polyvalente il informe le Conseil qu'une modification du tarif est actuellement en cours, ce qui permettrait un gain annuel d'environ 10 000 frs pour la commune et signale que le chauffage au sol n'est pas exploité correctement. Des études seront faites par l'E.S. et des améliorations apportées à ce mode de chauffage.

ZONE ARTISANALE-FIXATION DU PRIX DE VENTE-TRAVAUX.

Le mardi 24 octobre 1989 la commission Z.A. s'était réunie sous la présidence de M. l'Adjoint BREFFA pour étudier le dossier de la Z.A. dans son ensemble et faire une approche du prix de vente de l'are.

Le prix H.T. des travaux de viabilité s'élève à 1 096 596,15 frs non compris le carrefour giratoire, pour une surface de terrain à vendre de 220 ares environ soit un prix H.T. à l'are de 4 985 frs auquel il faudrait ajouter - une participation de 400 frs par are pour le futur carrefour giratoire (montant calculé sur une superficie desservie de 15 ha) ce qui fait 5 385 frs arrondi à 5 400 frs - la T.V.A. de 13 % qui s'élève à 702 frs = soit un total de 6 100 frs, non compris le prix du terrain.

Après discussion, Messieurs les conseillers fixent à 400 frs la valeur vénale du terrain, ce qui porte le prix de vente de l'are de terrain viabilisé dans la Z.A. à 6 500 frs T.T.C.

Plusieurs problèmes sont encore soulevés, comme la modification du P.O.S. pour une extension future de cette zone - l'utilité de l'installation d'un sens giratoire, la fixation d'un prix supérieur pour le terrain d'assiette de chaque lot susceptible de recevoir une maison d'habitation etc...

PROBLEMES SOULEVES PAR L'EXTENSION DU VILLAGE RUE HORNWERCK.

M. le Maire donne lecture de l'échange de courriers entre la Ste Immobilière SIMECO et la commune relatif aux problèmes soulevés par l'extension du village au Nord de la rue Hornwerck.

Il informe le conseil de son intention de répondre à nouveau à la lettre du 27 octobre 1989 de la Ste SIMECO en ce qui concerne les démarches respectives à faire par les uns et les autres. Il signale entre autre que l'esquisse de l'avant-projet semble déborder les terres qui ont fait l'objet d'une promesse de vente. A la suite de ce point de l'ordre du jour et conformément à ce qu'il avait proposé lors de la dernière séance M. LINDACHER remet à chaque conseiller un dossier sur le droit de préemption et les réserves foncières.

Il donne des explications sur le droit de préemption urbain qui pourrait éventuellement s'appliquer dans notre commune, sur la zone d'aménagement différée ainsi que sur les avantages et contraintes du droit de préemption.

Ce problème de l'aménagement foncier sur l'ensemble du territoire de la commune pourra être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion. Une commission spéciale sera probablement créée.

10°) PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS.
TRANSFERT DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES.

Le Conseil Municipal accepte le transfert gratuit à la commune, des matériels informatiques mis à sa disposition par l'Etat dans le cadre du plan informatique pour tous.

Il s'agit d'une configuration d'ordinateurs composée d'un ordinateur T07-70 - d'une imprimante, d'un moniteur et d'un lecteur de cassette.

Les frais de fonctionnement et d'assurance seront donc dorénavant pris en charge par la Commune.

11°) REVALORISATION DU PRIX DE FERMAGE.

Les prix des fermages des terrains communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis 1986 du fait que le prix de référence du quintal de blé/fermage n'a pas varié depuis cette date.

Pour 1989 ce prix n'est pas encore fixé, mais il semble qu'il ne subira pas de variation notable et pourrait même être maintenu à sa valeur 1986.

En conséquence, le Conseil Municipal décide le maintien du prix pour les fermages 1989.

Ressources provenant du fermage par an-environ 31 000 francs.

4°) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1989.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Supplémentaire de la Commune pour l'année 1989 établi par le Secrétaire Général et vérifié et approuvé par la Commission des Finances Communales dans sa réunion du 2 novembre 1989.

Ce budget supplémentaire présentant un solde zéro et permettant le règlement de toutes les dépenses engagées ainsi qu'une partie de dépenses à venir comme l'aménagement de W.C. dans le sous-sol de la Mairie-Ecole - l'achat éventuel d'un véhicule incendie - l'aménagement des entrées du village - la zone artisanale etc... et en tenant compte de l'excédent reporté de 1988 s'élevant à 1 341 530,-francs, expliqué chapitre par chapitre et compte par compte tant en fonctionnement qu'en investissement, chaque conseiller ayant en sa possession une copie du budget, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

12°) REPAS DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL.

Point 12 de la réunion du 5 octobre 1989. Le Conseil Municipal décide d'offrir un repas de Noël au personnel communal et leurs conjoints. Il aura lieu cette année au Restaurant "A LA COURONNE".

13°) DIVERS

13-1 Réaménagement des locaux de la Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord pour un réaménagement des locaux de la Mairie, suite à l'installation des services informatiques - de la présence par intermittance de Mlle METZGER, - de l'exiguité du secrétariat.

Les réunions du Conseil Municipal se tiendront dorénavant et après aménagement des locaux, dans la salle polyvalente puisque la salle du Conseil fera partie intégrante de la Mairie.

L'Aménagement est laissé à la discrétion du personnel communal.

Un crédit de 5 000 francs est prévu au Budget Suppl. S'il devait s'avérer insuffisant des prélèvements pourront être effectués du compte 29 - Dépenses imprévues.

13-2 Formation des commissions - Extension à des personnes étrangères au Conseil.

Le Conseil Municipal décide que les commissions pourront être étendues à des personnes étrangères au Conseil dans la limite d'un nombre égal au nombre de conseillers par commission. Cette extension ne s'applique pas à la Commission des Impôts Directs, des Finances, du C.C.A.S. et de l'Association Foncière.

13-4 LETTRE DU GROUPEMENT DE GESTION CYNEGETIQUE.

Il est remis à chaque conseiller un compte-rendu de la réunion du 15.9.89 du Groupement de Gestion Cynégétique présidée par Monsieur STREBLER Jean-Claude.

Après lecture du compte-rendu et discussion, le C.M. décide d'adhérer au groupement et de verser la cotisation annuelle qui s'élève à 100 francs.

13-5 DECHETS DE COUPES.

Monsieur le Maire informe l'honorable assemblée que la première vente de déchets de coupes aura lieu samedi le 18.11.89 à 11 h dans la Salle Polyvalente et que d'habitude cette 1ère vente est réservée uniquement aux gens de la Commune.

Le Conseil Municipal décide la poursuite de cette coutume.

13-6 PERMANENCES JURIDIQUES.

M. LINDACHER signale qu'il envisage de tenir des permanences juridiques gratuites dans un local de la Salle Polyvalente à des heures et dates à convenir.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative et met à la disposition de M. LINDACHER en tant que besoin un local de la salle polyvalente.

PIECE N° 1

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 1989

Sous la présidence de Monsieur Erwin FESSMANN, Maire et en présence de tous les Conseillers.

1°) OUVERTURE DE LA SEANCE - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

2°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 1989.

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre 1989 est adopté à l'unanimité.

3°) COMMUNICATIONS DIVERSES.

Communications de Monsieur le Maire.

11 Novembre - Cérémonie de dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi d'un vin d'honneur dans la salle polyvalente.

14 Novembre - Réunion de la Commission Sportive et Culturelle. La préparation du programme à moyen terme est en cours.

16 Novembre - Commission des bâtiments - Réunion spéciale Eglise Protestante avec Monsieur Le Pasteur et les Membres du Conseil presbytéral.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR HEITZ -ADJOINT.

25 Novembre - Banque alimentaire -succès mitigé- moins de denrées récoltées qu'en 1988

2 et 9 Novembre - Vente de Vêtements. Succès total.
Il est donné connaissance au Conseil du détail des recettes par date. Total encaissé 5265,60 mis à la disposition du C.C.A.S. pour des actions sociales futures.
Monsieur l'Adjoint présente à tous les participants bénévoles de ces actions ses plus sincères remerciements.

5 Décembre - Réunion d'information pour les personnes âgées avec trois points à l'ordre du jour.

- Club des aînés - 39 inscriptions le jour même et projet de création d'un comité de 4 personnes. Seul le président n'a pu être désigné faute de candidat.

- Télé-assistance - présentée par Monsieur KIM de présence verte et GROUPAMA

- Portage de repas à domicile : 1 seul demandeur.

Il est ensuite donné lecture de la lettre de remerciement de Mesdames Ringeval et Soubies.

Monsieur le Maire tient également et publiquement à présenter ses remerciements à ces deux dames, ainsi qu'à l'ensemble des membres du C.C.A.S. et toutes les personnes bénévoles ayant participé au succès de ces actions sociales.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR BREFFA - ADJOINT.

16 Novembre - Commission des bâtiments sur travaux à exécuter à l'église protestante dont la commune sera le Maître d'Oeuvre et qui devra donc lancer les consultations.

22 Novembre - Réunion sur place avec le Géomètre et l'adjoint GROSS Pierre pour délimitation des terrains et voies dans la Zone Artisanale. L'arpentage et la pose des bornes seront effectués par le géomètre. Trois promesses de vente établies à ce jour à savoir BREFFA - MAECHLING et VOIGT.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR GROSS PIERRE - ADJOINT.

14 Novembre : T.G.V. Réunion sur le T.G.V. à Brumath en présence de plusieurs personnalités.

Des explications sont données sur le tracé de la ligne et sur les nuisances principalement en forêt d'Offendorf et les houblonnières de Mittelschaeffolsheim. En ce qui concerne notre forêt communale une emprise d'une largeur de 50 mètres sur toute la traversée de notre forêt sera nécessaire si le tracé actuel du T.G.V. est maintenu.

-Chauffage Salle Polyvalente

Le chauffage au sol qui a priori n'a jamais fonctionné depuis l'ouverture de la salle marche convenablement à présent.

Le changement des régulations a été pris entièrement en charge par l'E.S. pour une somme de 6500 Francs sur intervention de l'Adjoint Gross.

Au niveau des aérothermes et des armoires électriques un contrat d'entretien annuel serait nécessaire. Une proposition est faite par la Société d'Equipements Electriques et Thermiques d'Alsace Z.A. du Mittelfeld à SCHILTIGHEIM pour un prix de 8960 francs H.T. Affaire à revoir au courant 90.

Toutefois à l'heure actuelle une révision complète des trois aérothermes est nécessaire. A cet effet la même Sté SEETA a établi une offre pour la vérification et réparation des trois aérothermes dont le fonctionnement laisse fortement à désirer - prix par aérotherme 5100 francs H.T.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable tant pour le devis que pour l'exécution des travaux, afin de mettre un terme définitif au mauvais fonctionnement dans la salle.

La nouvelle tarification pour la consommation d'électricité de la salle polyvalente entrera en vigueur le 1.11.89 et une notice d'utilisation sera remise au responsable de la salle.

4°) BUDGET FORESTIER 1990.

Il est remis à chaque conseiller une copie du budget forestier 1990 comprenant - l'état prévisionnel des coupes

- le programme des travaux
- le programme supplémentaire de travaux concernant le traitement biologique contre la chenille processionnaire
- les notices explicatives sur cet insecte et sur les moyens de le combattre
- la nouvelle convention permanente définissant pour l'Alsace les conditions dans lesquelles les propriétaires de forêts soumises confient à l'O.N.F. la réalisation des travaux en forêt et qui remplace celle signée en 1972-1973, ainsi qu'un décompte comprenant recettes et dépenses et établissant que l'excédent forestier après déduction des frais de garderie devrait s'établir à 27497 francs pour 1990.

Le Conseil Municipal après explication par Monsieur l'Adjoint FAULLIMMEL et le Secrétaire Général approuve le Budget Forestier 1990, le programme des travaux d'un montant de 99029 francs ainsi que le programme supplémentaire des travaux relatif au traitement contre la chenille processionnaire du chêne, bien que ne portant effet qu'une saison durant et seulement à l'endroit où le produit est épandu. Toutefois il s'agit d'une expérience à tenter. Prix T.T.C. 4291,30 francs.

Monsieur le Maire est autorisé à signer également la convention permanente entre la commune et l'Office National des forêts ayant pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles la commune confie à l'O.N.F. la mission de réaliser des travaux visant à la protection, la maintenance et la mise en valeur de sa forêt soumise au régime forestier.

5°) RESULTAT DE LA VENTE DE DECHETS DU 18.11.89.

Il est donné connaissance à l'honorable assemblée de la vente de déchets de coupes réservée uniquement aux habitants de la commune et qui a rapporté la somme de 10700 francs H.T. pour 9 lots.

6°) REVALORISATION DU LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Il est remis à chaque Conseiller un état récapitulatif des loyers encaissés par la Commune au 1.1.89, le taux d'augmentation autorisé au 1.1.90 et le loyer résultant après application de ce taux de revalorisation qui s'élève à 1,31 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les propositions faites par Monsieur le Maire.

7°) ACQUISITION DU CAMION POUR LES POMPIERS.

Il est donné connaissance à Messieurs les Conseillers du résultat de l'expertise demandée par le Conseil dans sa dernière séance du 9 Novembre 1989.

Les résultats de cette expertise effectuée sérieusement par le garage DAF de Reichstett en conformité avec la liste remise à la mairie par Monsieur RITTER se sont avérés bons - aucun défaut n'étant à déplorer sur les pièces vérifiées.

Après une nouvelle discussion portant sur l'utilité d'une telle acquisition, le Conseil Municipal par 18 voix pour et une abstention décide d'acheter le nouveau véhicule incendie, pour un montant de 190000 francs T.T.C.
Les frais d'expertise seront payés par le vendeur.

8°) PROBLEMES SOULEVES PAR L'EXTENSION DU VILLAGE AU NORD DE LA RUE HORNWERCK.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée le 23 novembre dernier à la Société Immobilière SIMECO et par laquelle il signale les problèmes relatifs notamment à l'assainissement et l'infrastructure scolaire.

Droit de préemption.

La création d'une commission - affaires foncières est reportée à une séance ultérieure.

9°) AMENAGEMENT DES COMBLES DU CLUB-HOUSE STADE.

Monsieur l'Adjoint GROSS, Président du F.C.G., présente un projet d'aménagement des combles du Club House du Stade et insiste sur l'urgence de ces travaux étant donné que son club fêtera son 50^e anniversaire en 1990.

Il propose que l'achat des matériaux nécessaires à ces travaux soit pris en charge par la Commune, propriétaire du Bâtiment (Investissement c/232) ce qui permettrait également de récupérer la T.V.A. Le Club est prêt à participer à la prise en charge d'une partie des frais d'acquisition de ces matériaux.

Monsieur le Maire propose de prévoir une somme de 50000 francs au Budget Primitif 1990.

Monsieur RITTER rétorque que ce projet doit être traité dans le cadre de la politique générale de subvention qui reste à définir.

11-3 Remise de récompenses pour les maisons fleuries par le Club Histoire et Patrimoine.

Monsieur l'Adjoint GROSS exprime le regret qu'une association se saisisse de la question du fleurissement de maisons, alors que la Commission d'Aménagement avait également prévue d'agir en ce domaine.

Monsieur KNITTEL président du Club Histoire et Patrimoine fait observer que la commission n'avait rien prévu pour 1989 et que l'action de son Club ne fait pas concurrence à celle de la Commission d'Aménagement du Village.

Une entente entre la Commune et ce Club aurait pu se faire.

Monsieur le Maire tient à souligner que les associations sont libres de leurs initiatives.

11-6 Lettre de Monsieur KNITTEL.

Monsieur le Maire donne lecture à l'honorable assemblée de la lettre de Monsieur Knittel - ancien Maire - par laquelle il demande à bénéficier de l'honorariat.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande et charge M. le Maire de faire la demande auprès de M. le Préfet - pour M. Knittel ainsi que pour M. Furst - ancien Adjoint.

PIECE N° 1

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 1990

Sous la présidence de Monsieur Erwin FESSMANN, Maire et en présence de tous les conseillers, sauf Monsieur HAMM Jeannot, excusé et qui a donné procuration à Monsieur le Maire.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire présente à Messieurs les Conseillers ainsi qu'à leur famille ses meilleurs voeux pour l'année 1990.

1°) OUVERTURE DE LA SEANCE.

2°) COMMUNICATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe l'honorable assemblée de la nomination de Monsieur Philippe SCHMITT - Maire Honoraire et ancien Président de l'Ecole de Musique au Grade de Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur lors de la Promotion du 1er Janvier 1990.

Une lettre de félicitation lui sera envoyée à laquelle sera associé l'ensemble du Conseil.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR GROSS PIERRE - ADJOINT.

18-12 Réunion du Syndicat Intercommunal d'Electrification de
Strasbourg-Campagne.

Chauffage salle polyvalente

Après réunion sur place avec l'installateur et un représentant au niveau matériel de régulation, il s'est avéré que les trois commandes des batteries de soufflage d'air recyclé sont hors d'usage. En effet, après avoir sorti les filtres à air des 3 batteries, il a été constaté que ces filtres étaient dans un état déplorable. Aucun entretien n'a été effectué sur cette installation depuis sa mise en service. En conséquence ces trois commandes de régulation feront l'objet d'un échange standard et un contrat d'entretien signé avec l'installateur électricien.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LAMBLIN ANDRE - PRESIDENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION.

Monsieur LAMBLIN donne connaissance à Messieurs les Conseillers du montant des frais d'impression du bulletin municipal à savoir :
6 807,64 frs soit 8,726 frs le bulletin.

4°) RESULTATS DES DERNIERES ADJUDICATIONS DE BOIS.

Monsieur FAULLIMMEL Arsène - Adjoint, informe le Conseil du résultat des dernières adjudications de bois à savoir :

Bois de chauffage du 22.12.89 - 24 870,- francs H.T.- pour 116 stères
soit un prix moyen de 214,39 francs H.T. le stère.

Le prix est nettement inférieur aux années antérieures.

La conjoncture actuelle n'y est certainement pas étrangère, ni semble-t-il l'heure de la vente qui avait été fixée à un vendredi à 18 heures. Dorénavant les ventes de bois de chauffage se feront à nouveau le mercredi à 14 heures.

5°) DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR LE SIVOM.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la désignation de Messieurs GROSS Pierre et FAULLIMMEL Arsène - Adjoint - comme délégués suppléants pour le SIVOM; les élus de la liste entente communale n'ont pas proposé de candidat.

6°) CREATION D'UNE COMMISSION DES AFFAIRES FONCIERES.

Le Conseil Municipal décide la création d'une commission des Affaires Foncières, fermée pour le moment, et fixe sa composition comme suit :

Président : FESSMANN Erwin

Membres : HEITZ François - Adjoint
GEISSLER Charles
KNITTEL Michel
MUHL Albert
ROSER René

7°) OPERATION ROUMANIE.

Suite à la lettre de Monsieur KNITTEL et aux les événements récents, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de parrainer une commune de Roumanie de la Région du BANAT qui est en partie germanophile.

Monsieur JUNG, qui a été en contact avec la Municipalité de Stutzheim-Offenheim qui parraine déjà un village roumain et qui y a acheminé tout récemment de l'habillement et de l'argent, dont également les produits, les habits et une somme de francs 7 500,- environ récoltés par l'Association Culture Loisirs et Sports de Geudertheim dont il est le président, se charge de trouver avec le Maire de Stutzheim-Offenheim et les responsables de cette aide humanitaire un village susceptible d'être parrainé par notre commune.

8°) PROGRAMME DE SUBVENTION ET D'INVESTISSEMENT.

8.1 - Commissions sportive et culturelle.

Monsieur HEITZ François-Adjoint signale que les commissions sportive et culturelle au complet se sont réunies sous sa présidence mardi le 16.1.89 pour mettre au point une politique de subvention suite à la lettre circulaire envoyée à toutes les Associations et Sociétés de la Commune.

Après un débat animé, les deux commissions réunies proposent un plafond de 60000 frs au titre des subventions à allouer en 1990.

Un ordre de de priorité, les montants et les Sociétés bénéficiaires seront fixés dans une réunion ultérieure.

En ce qui concerne la demande de la Société Mixte de Gymnastique, qui sollicite un local pour l'installation d'appareils de musculation, il s'est avéré que la Commune ne possède pas à l'heure actuelle d'emplacement propre à accueillir une telle configuration. Cependant un accord entre la Société de Gymnastique et le Club d'Hétérophilie qui envisage la construction d'appareils de musculation démontables et sur roues afin d'en permettre le déplacement et donc de ne pas monopoliser une salle, serait une solution.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la fixation à 60 000 frs du plafond de subvention.

8.2 - Commission des bâtiments Communaux.

Réunion du samedi 13 janvier 1990 dans la cour de l'Ecole - Visite des bâtiments communaux - pour la définition d'un programme de travaux d'entretiens et de travaux neufs à court-moyen et long terme. Lecture du programme de Monsieur BREFFA Hubert - Adjoint :

Pour le Bâtiment N° 72 :

L'état général du bâtiment est bon, sauf la couverture, laquelle est dans un très mauvais état, actuellement il y a 3 ou 4 sortes de tuiles lesquelles sont dans un état très friable. Par conséquent un remplacement de ces dernières est à envisager assez rapidement.

Pourrait être considéré comme une première priorité.

2. Pour le bâtiment Mairie-Ecole.

En ce qui concerne la toiture, elle est en très mauvais état, il manque actuellement des faitières partiellement sur les arrêtières. On voit également quelques tuiles brisées. On peut considérer, vu de l'extérieur et vu l'âge de ces tuiles que cela nécessitera un remplacement à moyen terme. En ce qui concerne le projet de construction de W.C. dans ce bâtiment, actuellement un devis détaillé a été fourni par l'entreprise RIEDINGER de Hoerd, laquelle est certainement très connue à Geudertheim, puisqu'elle a toujours travaillé pour la Commune, d'un montant total de 38 800 frs. Les autres entreprises consultées n'ont pas répondu à ce jour. Le Génie Civil se situera probablement entre 40 et 50 000 Frs, ce qui donnerait 90 000 frs pour un budget de 100 000 Frs déjà inscrit au budget supplémentaire de 1989.

3. Bâtiment de la poste.

Toiture à refaire - Tuiles très friables
Priorité à long terme

4. Maison 9, rue du Moulin.

Cette maison habitée par la famille PAULUS est dans un état extrêmement vétuste. La commission a cherché différentes solutions :

Solution 1

En toute première urgence :

Refaire totalement la toiture, pour une somme certainement assez élevée vu que l'on pense également à la charpente qui semble être pourrie, ainsi que les murs et le ravalement, état général très très mauvais. La dépendance est également dans un état misérable et devrait être démolie en urgence (au moins la partie avant). Tout investissement serait trop coûteux.

Solution 2.

Trouver un logement de remplacement pour la famille PAULUS et tout démolir. Pourrait servir à implanter la maison UMECKER pour une bibliothèque ainsi que la piste sablée pour les écoliers, le reste pourra être un parking pour l'église et les personnes venant au restaurant.

5. Bâtiment anciennement ULRICH.

Après inspection de fond en comble, la commission propose que l'on sauvegarde ce bâtiment libre (à côté de ROSER):

- la charpente est dans un très bon état et pourrait recevoir de nouvelles tuiles sans autre problème.
- les murs en briques apparaissent très solides, le sous-sol est également dans un très bon état. Le rez-de-chaussée permettrait d'y aménager une ou plusieurs belles salles, ainsi que le sous-sol. A l'étage, on pourrait éventuellement aménager deux logements si nécessaire; il existe une superbe cage d'escalier.

6. Travaux neufs que l'on pourrait prétendre assez urgents :

Dans le prolongement du bâtiment énuméré ci-dessus, réaliser une construction (éventuellement métallique) en guise d'ateliers communaux, cela permettrait le démarrage des démolitions nécessaires.

7. Autres projets :

A inclure également dans ces travaux la maison forestière qui n'a pas été visitée, l'aménagement de la nouvelle mairie, l'extension de la salle polyvalente, l'installation d'aires de jeux, l'aménagement des combles du club-house.

Une discussion fait suite à la communication du Président de la Commission des bâtiments. Une réunion des travaux concernant les bâtiments. Une réunion des commissions réunies est fixée au jeudi 1er mars 1990 à 20 heures pour débattre de tous ces problèmes et fixer une liste des travaux prioritaires.

Monsieur KNITTEL, vu ses engagements et son souci de conserver son cachet à la commune, se prononce à priori contre la démolition éventuelle de l'immeuble 9 rue du Moulin. Il prendra contact avec un architecte de sa connaissance pour une expertise de cette construction.

DIVERS

9-1 Déchetterie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réunion de Bureau du SIVOM du 15.1.90 était consacrée à la question de la construction d'une déchetterie au titre du SIVOM.

Il indique qu'après une longue discussion 3 propositions ont été envisagées à savoir :

- 1.- construction d'une déchetterie unique pour toutes les communes, sauf KILSTETT, à implanter :
 - soit entre WEYERSHEIM et KURTZENHOUSE près de l'ancien CD 37
 - soit sur le terrain de la décharge POLYSAR près du réservoir d'eau potable. Celle-ci devrait être ouverte au public toute la semaine.
2. - construction d'une déchetterie pour WEYERSHEIM-KURTZENHOUSE- GRIES et WEITBRUCH à un endroit restant à définir et d'une autre pour HOERDT, GEUDERTHEIM et BIETLENHEIM sur le dépôt d'ordures actuel de GEUDERTHEIM.
3. - laisser la situation actuelle en augmentant éventuellement le crédit mis à disposition des communes pour l'enlèvement des conteneurs.

Monsieur le Maire voudrait connaître l'avis des conseillers sur la position à prendre.

Après un court échange de vue, les conseillers donnent leur préférence à la solution 3 - Maintien de la situation actuelle.

9-2 Transport à la piscine des enfants de l'école primaire.

Comme les années précédentes, sur demande de Messieurs les Directeurs, le Conseil Municipal décide d'accorder aux écoles une subvention de 1 750 francs pour le financement des sorties piscines de 1990.

9-4 Bulletin Municipal.

M. KNITTEL indique qu'il a fait remettre à M. LAMBLIN, pour insertion au bulletin municipal, un texte rédigé par Mme WARESHAGIN en réaction notamment au résultat décevant de son appel à la création d'une section de Scouts à Geudertheim. Il s'étonne que ce texte n'ait pas été publié.

M. LAMBLIN, Président de la Commission d'information, observe que le texte a été communiqué après la réunion au cours de laquelle ont été décidés les sujets à paraître dans l'édition de décembre 1989.

M. JUNG dit qu'il a remis pour insertion au Bulletin municipal, comme convenu par la Commission, le résumé du compte-rendu de la séance du 5.10.89. Il constate que dans le bulletin ne figure pas le résumé de la déclaration liminaire faite par M. RITTER au nom des élus de la liste Entente Communale. Il demande pourquoi ce texte n'a pas été publié.

M. GROSS rappelle qu'il était convenu, pour des raisons de place, de limiter les résumés des comptes-rendus du Conseil municipal aux décisions prises par le Conseil.

M. le Maire est d'avis que les membres de la Commission ne devraient pas se contenter de remettre des textes. Il estime que les textes à publier doivent avoir reçu l'aval de la Commission et par conséquent que celle-ci doit se réunir pour une dernière décision sur les textes à publier.

M. LAMBLIN reconnaît que pour l'édition de décembre 1989 la Commission n'a guère réussi à se réunir au complet. Ainsi la confection des résumés des comptes-rendus des séances du Conseil Municipal avait-elle été déléguée à Messieurs GROSS et JUNG. M. JUNG devait fournir les traductions en allemand de ces résumés. Les travaux de mise en page et d'édition avaient été laissés à M. GROSS. Il tient à souligner que si le bulletin a pu être distribué avant Noël comme prévu, c'est grâce à M. GROSS et au concours de M. HERTZOG. M. LAMBLIN s'engage à ce qu'à l'avenir tous les textes à publier soient au préalable lus en réunion plénière de la Commission.

Monsieur JUNG s'excuse de ne pas avoir été en mesure de fournir à temps les traductions en allemand des résumés des comptes-rendus du Conseil. En ce qui concerne les résumés en français, il précise que le travail avait été partagé entre M. GROSS et lui-même et demande à nouveau pourquoi son texte n'a pas été publié tel qu'il l'a remis.

N'obtenant pas de réponse supplémentaire, M. JUNG considère qu'il a fait l'objet d'une censure inadmissible.

9-6 Extension Zone Artisanale.

Le dossier de permis a été déposé à l'Equipeement de Haguenau. M. JUNG demande si des dispositions spéciales relatives par exemple à la pollution figurent au cahier des charges. Monsieur le Maire indique que le cahier des charges est identique à celui de la 1ère tranche et qu'il peut être consulté à la Mairie.

PIECE N° 1

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 1990

Sous la présidence de Monsieur Erwin FESSMANN, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Messieurs RITTER Raymond, LUTZ Philippe et LINDACHER Gérard, qui a donné procuration à Monsieur RIVES Alain, tous trois excusés.

1°) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'additif suivant est apporté au compte-rendu du 18 janvier 1990 Point 9-4 Bulletin Municipal.

Paragraphe 6 : La phrase 4 est complétée par les mots "en particulier". Nouvelle rédaction : "Il tient à souligner que si le bulletin a pu être distribué avant Noël comme prévu, c'est grâce en particulier à M. GROSS et au concours de M. HERTZOG. Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé par Messieurs les Conseillers.

2°) COMMUNICATIONS DIVERSES.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR HEITZ FRANCOIS - ADJOINT.

30-1- Création du Club 3ème âge - dénommé par ses membres "Société des Loisirs / Verein für Freizeit" en présence de Mme SOUBIES et M. JUNG, Président : M. BECKER Frédéric.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR BREFFA HUBERT - ADJOINT.

M. BREFFA donne des informations sur les dégâts occasionnés aux bâtiments communaux par les tempêtes des 25 janvier et 3 février dernier.

Il a visité tous les bâtiments endommagés avec l'expert désigné par la Compagnie d'Assurance.

Les sinistres concernaient principalement des bris de tuiles dont beaucoup de tuiles faîtières et de lattes.

Beaucoup de travaux de remplacement et de remise en état ont été effectués par les ouvriers communaux.

En ce qui concerne la salle polyvalente, une partie de la couverture en zinc recouvrant les acrotères s'est littéralement envolée, d'où des infiltrations d'eau. Elle a été remise en place provisoirement par les ouvriers communaux.

Des devis ont été demandés pour ces travaux, ainsi que pour une fixation correcte de la partie non arrachée car il semble que les fixations mises en place lors de la construction de la S.P. n'étaient pas conformes à la règle de l'art.

Une lettre avec A.R. a été faite à l'architecte concepteur de la S.P. dans le cadre de la garantie décennale.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR FAULLIMMEL ARSENE - ADJOINT.

Monsieur FAULLIMMEL signale à Messieurs les conseillers que les prochaines adjudications de bois auront lieu le 28.2.90 dans la S.P. (bois compris dans le budget forestier 1990).

1e 3.3.90	Déchets de coupes (7 lots)
1e 15.3.90	Haguenau (bois provenant des dégâts causés par les
1e 19.4.90	ouragans)

En ce qui concerne ces dégâts, les estimations faites par M. MAGNIN s'élèvent respectivement à francs 1 300 000 pour les Recettes et à francs 400 000 pour les dépenses.

Cependant les chiffres avancés ne sont que prévisionnels et peuvent subir des variations conséquentes en plus ou en moins. Il faut attendre la vente du 15 mars à HAGUENAU pour avoir un aperçu conforme à la réalité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR GROSS PIERRE - ADJOINT.

Monsieur GROSS Pierre informe le Conseil que la Commission d'électrification s'était réunie au grand complet le 5.2.90 en vue de préparer le programme d'électrification pour l'année 1990 - à savoir : 1 lampadaire rue des Potagers

" rue Hof
éclairage chemin de la Froen
" rue du Coteau (à voir avec le lotisseur)
" Zone artisanale 1ère tranche

de même qu'un projet d'illumination de l'Eglise Catholique qui est à l'étude.

Montant global de ces travaux 40 000 francs dont 30 000 pour 1990.

Après contact avec M. SEGUITZ du Service de l'Equipeement, celui-ci propose un enrobé de couleur spécial pour les entrées du village afin de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse. Travaux réalisés gratuitement à titre d'expérience par les services de l'Equipeement.

Il informe également que dans le cadre de l'embellissement du village, les platanes le long de la Zorn (direction Hoerdt), à l'entrée du village seront élagués par les ouvriers communaux. L'ensemble du Conseil approuve ces initiatives.

4°) LOCATION DU MESSTI 1990.

Le Messti 1990 est donné en location "EN BLOC" à Madame CHARRON
Andrée - Industrielle Forain, pour un montant de 3 600 francs.

6-3 Opération Roumanie.

Monsieur JUNG signale qu'il a participé le veille à la réunion organisée à Stutzheim-Offenheim et relative à l'opération Roumanie et ses résultats. Un second camion déjà complet partira en mars prochain. En juillet le Conseil Municipal de Stutzheim-Offenheim se rendra officiellement en Roumanie et une ou deux places sont réservées pour des personnes de Geudertheim.

Monsieur le Maire estime que Messieurs JUNG et KNITTEL qui se sont occupés et chargés du suivi de ces opérations sont les plus aptes à participer à ce voyage.

Principaux dons nécessaires actuellement, surtout des livres d'instruction. Une information sera donnée en temps utile pour leur collecte.

6-4 Maison PAULUS - rue du Moulin.

Comme convenu dans la dernière séance M. KNITTEL a contacté un architecte de sa connaissance à savoir M. Maurice FREY, architecte D.P.L.G. - archéologue, responsable de l'atelier du plan relief de la ville de Strasbourg, qui est prêt à se rendre sur place et donner gratuitement ses conseils tant en ce qui concerne la conservation éventuelle de ce bâtiment, que les travaux à y effectuer en cas de rénovation.

Monsieur BREFFA se chargera de prendre contact avec ce technicien.

1°) Nul n'ignore qu'une procédure d'annulation d'élection est toujours en cours. Rien ne nous assure donc que le Conseil actuellement en place est celui qui doit mener la politique encore pendant 5 ans, et plus particulièrement cette année.

2°) Les recettes de ce budget sont basées essentiellement sur les revenus des ventes exceptionnelles de bois dûes aux récents chablis. Ces ventes ne sont pas encore faites, et les ventes survenues dans les autres communes (Haguenau en particulier) ont donné des résultats largement inférieurs à ce qui était escompté. On ne peut donc construire un budget sur des hypothèses.

Nous souhaitons que ces raisons soient consignées mot pour mot dans le compte-rendu de cette séance du 22 mars 1990."

Le projet de Budget soumis à la Commission des finances le 15 mars 1990 qui l'avait entériné sans observations et qui était joint à la convocation de ce jour est soumis à l'approbation de Messieurs les Conseillers.

Lecture en est faite compte par compte tant en fonctionnement qu'en investissement (Recettes et Dépenses).

Les programmes d'investissements et de subventions avaient fait l'objet d'une réunion spéciale des Commissions réunies le 1er mars 1990.

Ce Budget, afin d'avoir un aperçu complet des prévisions et investissements en cours a été établi en tenant compte de l'excédent de clôture au 31.12.89.

Le montant des contributions directes à mettre en recouvrement au titre des 4 taxes ne subit pratiquement aucune variation par rapport à 1989 et les taux de ces quatre taxes qui n'ont pas subi de changement depuis 1984 seront maintenus. ils s'élèvent respectivement à :

2,15 pour la T.H.
1,88 pour le F.B.
11,97 pour le F.N.B.
2,85 pour la T.P.

Ce budget est adopté par 10 voix pour et 9 abstentions.

5°) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le conseil Municipal décide d'accorder aux agents recenseurs chargés du recensement général de la population, les taux maximums sans prélèvements pour les propres dépenses de la Commune.

7°) DIVERS.

7-1- Achat de tuyaux et d'un dévidoir pour les pompiers.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition pour le Corps des Sapeurs-Pompiers d'un chariot dévidoir, de 100 m de tuyaux diamètre 45 et d'un raccord en remplacement du matériel hors d'usage.

La dépense sera imputée à l'investissement et les crédits prélevés du c/29-Dépenses imprévues. Coût T.T.C. avant remise environ 8 230,-F. En vue de répondre à une question de M. LINDACHER, il sera demandé aux pompiers un inventaire du matériel dont ils disposent, afin que le Conseil Municipal puisse apprécier si ce matériel est suffisant notamment en le comparant au matériel d'autres communes.

A propos des dépenses pour les pompiers, M. KNITTEL souhaite qu'il soit précisé que l'achat du nouveau camion de pompiers a été différé dans l'intérêt de la commune afin d'acquérir du matériel de qualité, par le Conseil dans sa totalité, et non à l'initiative des élus de la liste RITTER, de toute façon minoritaires.

7-2- Demande de subvention pour la lutte contre la chenille processionnaire du chêne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- donne son accord pour effectuer les travaux ci-dessous en forêt communale de Geudertheim suivant le devis descriptif et estimatif présenté par l'O.N.F. et qui s'élève à 3 500 F.
 - traitement aérien de la chenille processionnaire du chêne sur les parcelles n° 16, 13, 12, 10, 1 (10,00 ha)
 - sollicite pour ce traitement une subvention de 30 à 50 % maximum sur le chapitre III 40 du F.F.N. au titre du programme 1990 et charge Monsieur le Chef de division O.N.F. de STRASBOURG d'entreprendre des démarches nécessaires à cet effet et de transmettre le dossier de demande d'aide à Monsieur le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du BAS-RHIN
 - s'engage, en cas d'octroi de l'aide financière sollicitée à voter au Budget de la commune les crédits permettant la réalisation effective des travaux dans leur totalité durant l'année en cause,
- les travaux se feront dans le courant du mois de mai 1990
- déclare que les terrains en cause sont propriété de la commune et soumis au régime forestier,
 - en cas de refus de l'aide financière sollicitée, le Conseil Municipal reste libre de voter ou non les crédits permettant la réalisation effective du projet.

7-4- Délibérations pour vente de terrains dans la Zone Artisanale - Extension.

Le Conseil Municipal décide de vendre à :

- Monsieur et Madame MAECHLING Robert, dont l'atelier se trouve 13 rue Honrwerck à Geudertheim et qui habitent 13 rue de la Sablière à Hoerdt, un terrain de 23,98 ares dans la zone artisanale 2ème tranche-cadastré section 36 N° 97/2 au prix de 6 500 frs l'are viabilisé dont 6 100 frs T.T.C. pour la viabilité et 400 frs l'are pour le terrain appartenant à la Commune soit un total de 146 278 frs T.T.C. pour la viabilité et 9 592 frs pour le terrain.
- la S.C.I. VIRGINIE dont le siège social se trouve dans la zone Artisanale 1ère tranche route de Hoerdt à Geudertheim, un terrain de 51,02 ares dans la zone artisanale 2ème tranche-cadastré section 36 N° 96/2 au prix de 6 500 frs l'are viabilisé dont 6 100 frs T.T.C. pour la viabilité et 400 frs l'are pour le terrain appartenant à la Commune soit un total de 311 222 frs T.T.C. pour la viabilité et 20 408 frs pour le terrain.
- Monsieur et Madame VOIGT Jean-Marie 1 rue Claude Guy 94 200 IVRY sur SEINE, un terrain de 41,59 ares dans la zone artisanale 2ème tranche - cadastré section 36 N° 101/2 au prix de 6 500 frs l'are viabilisé dont 6 100 frs T.T.C. pour la viabilité et 400 frs l'are pour le terrain appartenant à la commune soit un total de 253 699 frs T.T.C. pour la viabilité et 16 636 frs pour le terrain.

Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs et le règlement du P.O.S., le programme des travaux du 9 janvier 1990 ainsi que l'arrêté municipal du 13 mars 1990 devront être respectés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de vente correspondants.

La Commune envisageant une extension de la zone artisanale, sous forme de zone artisanale et industrielle sur une grande partie de la Hardt, les locataires des parcelles communales seront avisés de l'interdiction de planter des asperges à l'avenir car aucune indemnisation ne leur sera accordée s'ils transigent cette décision.

Monsieur JUNG propose de faire faire une étude par une maison spécialisée en ce qui concerne l'aménagement et la promotion de la zone artisanale dans son ensemble dans la perspective de la réalisation de la gare T.G.V. Hoerdt.

7-6- Zorn.

Le problème de l'érosion causée par le Zorn sur la ban de la commune est à nouveau évoqué. Il s'agit en particulier de la zone située à l'aval du moulin.

Après une courte discussion le Conseil prie M. le Maire de demander que le SIVOM inscrive dans ses attributions l'aménagement et l'entretien des berges de la Zorn sur les bans des communes concernées.

Monsieur le Maire indique que le Président du SIVOM a pour sa part demandé si le SIVOM ne devrait pas prendre sur soi l'entretien des abords de la Zorn étant donné que les Associations foncières de Geudertheim, Bietlenheim et Hoerdt, propriétaires des rives, n'ont pas les moyens nécessaires. Aucune décision n'a encore été prise en raison notamment des problèmes de répartition des charges. Des contacts doivent également être pris avec les associations de pêche concernées.

M. le Maire signale en outre que la Zorn subit le mauvais fonctionnement de la Station d'épuration de Geudertheim. En effet, la station est quasiment tombée en panne totale en raison de la destruction des bactéries par des matières dont le rejet est interdit (huiles, purin). Les enquêtes n'ont pas permis de trouver le ou les auteurs de ces rejets.

M. KNITTEL demande des renseignements suite à un article des D.N.A. parlant d'un projet de stockage de jus industriel. M. le Maire confirme qu'il a été contacté par un agriculteur pour le stockage de compost en provenance d'Allemagne. Il informe les Conseillers qu'il a pris contact à ce sujet avec les administrations compétentes. Aucune demande officielle n'a été faite en Mairie mais les Services de la Préfecture l'ont avisé de ne pas accepter de tels stockages si des demandes venaient à être faites.

8°) DECHETTERIE.

M. le Maire rappelle que dans le cadre du SIVOM de la Basse-Zorn différentes solutions au problème de l'élimination des déchets ont été envisagées :

1. - construction d'une déchetterie unique pour toutes les communes, sauf KILSTETT, à implanter :
 - soit entre WEYERSHEIM ET KURTZENHOUSE près de l'ancien CD 37
 - soit sur le terrain de la décharge POLYSAR près du réservoir d'eau potable.Celle-ci devrait être ouverte au public toute la semaine.
2. - Construction d'une déchetterie pour WEYERSHEIM - KURTZENHOUSE GRIES et WEITBRUCH à un endroit restant à définir et d'une autre pour HOERDT, GEUDERTHEIM et BIETLENHEIM sur le dépôt d'ordures actuel de GEUDERTHEIM.
3. - laisser la situation actuelle en augmentant éventuellement le crédit mis à disposition des communes pour l'enlèvement des conteneurs.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 18 janvier 1990 a marqué sa préférence pour la solution n° 3.

Il indique que le Bureau du SIVOM a une nouvelle fois examiné la question. Le Département a par ailleurs marqué sa volonté de promouvoir la construction de déchetteries par l'octroi d'une subvention de 30 % à concurrence d'un investissement de 900 000 F et a désigné le SIVOM de la Bass-Zorn parmi les Communautés susceptibles de bénéficier de cette subvention. Le Bureau du SIVOM a dû constater que l'éloignement des Communes le composant ne permettait pas de construire une déchetterie unique d'un accès rapide et aisé pour tous. Une solution acceptable consisterait à construire une déchetterie pour Hoerdt, Geudertheim et Bietlenheim

et une autre pour Weitbruch, Gries et Kurtzenhouse, Weyersheim continuant à faire fonctionner la sienne récemment aménagée. Monsieur le Maire indique qu'il s'est rallié à cette solution sous réserve de l'accord du Conseil municipal, eu égard à la position antérieure en faveur de la solution n° 3. La déchetterie envisagée pourrait être aménagée sur une partie de la décharge de Geudertheim. Monsieur le Maire dit que sa position a été guidée notamment par le fait qu'une déchetterie contribue considérablement à la lutte contre la pollution contrairement à la solution actuelle de décharge "sauvage". Il espère également que la possibilité de se débarrasser aisément et proprement des huiles usées éliminera les pannes de la station d'épuration.

Quant à l'aspect financier du projet, M. le Maire rappelle que la mise en service, dans le cadre du SMITOM, de la station d'incinération de Schweighouse conduira le SIVOM à augmenter le tarif de ramassage des poubelles. Le Bureau du SIVOM propose donc de rehausser cette augmentation, ce qui dégagera des fonds pour le financement de l'investissement et du fonctionnement des déchetteries par le SIVOM.

Il demande par conséquent au Conseillers de vouloir reconsidérer leur position et accepter la solution proposée par le Bureau du SIVOM, c'est-à-dire la solution n° 2.

Le Conseil accepte la proposition présentée par M. le Maire. Il est entendu que la décharge de Geudertheim continuera à fonctionner pour les habitants de Geudertheim comme dépôt pour des déchets neutres (pierres, terres etc...).

COMMUNE DE GEUDERTHEIM

C.C.A.S.

Connaissez-vous le Centre Communal d'Action Sociale ? Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous le présenter...

Cette commission se compose de Monsieur le Maire (Président) et des 8 membres suivants :

- * FRIEDRICH Charles
- * HAMM Jean (conseiller municipal)
- * HEITZ François (premier adjoint)
- * JUNG Alfred (conseiller municipal)
- * LAMBLIN André (conseiller municipal)
- * MUHL Albert (conseiller municipal)
- * RINGEVAL Josiane
- * SOUBIES Annie

D'après le Code de la Famille et de l'Aide sociale, sa mission est diversifiée :

- gérer les demandes d'aide sociale
- exercer une action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale en liaison avec les services publics
- action en faveur des personnes âgées et autres

Ses plus récentes actions à Geudertheim ont été :

- fête de Noël du 3eme âge
- bourse aux vêtements
- création d'un club du 3eme âge nommé "Société de loisirs de Geudertheim"
- collecte pour la banque alimentaire

Pour l'avenir, de nouveaux projets pourraient se concrétiser :

- projet d'accueil d'enfants roumains dans nos familles
 - accueil des nouveaux arrivants du village
 - deuxième bourse aux vêtements
 - bourse aux jouets et livres d'enfants
 - collecte pour la banque alimentaire
- etc...

Par ailleurs le C.C.A.S. est à votre disposition pour écouter les suggestions que vous voudrez bien nous formuler, et pour essayer de résoudre vos éventuelles difficultés.

N'hésitez pas à prendre contact avec les différents membres.

LA VIE ECONOMIQUE

Après les commerçants présentés dans le premier numéro de ce bulletin, puis les artisans dans le numéro 2, nous continuons cette tournée de la vie économique locale par les entreprises et artisans dont l'activité ne s'adresse pas directement au grand public, mais qui participent malgré tout à l'animation professionnelle de la commune.

* S.A. BRANDT-GROSS

15 rue du Moulin

Transports internationaux (France, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique). 5 camions et 8 remorques.

Existe depuis 1954. Emploie 4 chauffeurs dont 3 de Geudertheim, ainsi que deux administratifs.

* S.A.R.L. BREFFA Hubert

Z.A. Route de Hoerd

Entreprise de construction métallique : Tuyauterie industrielle, pliage de tôle jusqu'à une longueur de 6000 mm, chaudronnerie, tôlerie, serrurerie, soudure-électrode semi-automatique et sous protection argon basse et haute pression, entretien d'usines et travaux sur plans tous genres, montage-levage, grue automotrice de 15 tonnes.

Entreprise créée il y a une vingtaine d'années, installée dans la zone artisanale depuis 1981, et employant 17 personnes. Second employeur dans la commune après GEROPA.

* S.A.R.L. FRIEDRICH Charles

9 rue du Général de Gaulle

Découpage et emboutissage de métaux. Injection (moulage) de plastique. Réalisation d'accessoires de fermetures pour bâtiments : poulies, pivots, bras articulés... (sous-traitance pour l'industrie).

Entreprise familiale, existant depuis 1939/40. Activité actuelle depuis 1970. Emploie 4 personnes.

* S.A.R.L. FRIEDRICH Marcel

87 rue du Général de Gaulle

Métallerie, tôlerie. Réalisation d'éléments de machineries industrielles (sous-traitance pour l'industrie).

Entreprise familiale (forge), dirigée par Mr Friedrich depuis 1965. Emploie 3 personnes et un apprenti.

* Biscuiterie GEROPA

1 rue Sainte-Maison

Fabrique des biscuits secs de tradition alsacienne. Réalise 10% du chiffre d'affaires à l'exportation.

Entreprise créée en 1964, mais issue d'une boulangerie familiale fondée à la fin du siècle dernier. Premier employeur de la commune avec 45 personnes.

* HAMM Georges (fils)

8 rue Hof

Négoce en gros de fruits et légumes (pommes de terre, ail, échalotes,...), de production locale et française essentiellement, quelquefois importée (frites prédécoupées). Transformation : production de pommes de terre fraîches épluchées sous vide par un procédé unique.

Entreprise familiale créée dès les années 20, employant aujourd'hui 11 personnes. 3 véhicules pour la livraison à la clientèle des professionnels de l'alimentation.

Georges Hamm a eu l'honneur des pages économiques des "Dernières Nouvelles d'Alsace" le 10 mars dernier, pour l'introduction de son nouveau type de conditionnement sans conservateurs pour les pommes de terre.

* MAECHLING Robert

13 rue Hornwerk

Fraisage, tournage et usinage de pièces et autres engrenages en sous-traitance pour l'industrie ou d'autres artisans, destinés entre autres à des machines alimentaires. Chaudronnerie. Réparation de machines agricoles.

Installé à son compte depuis 1980, Mr Maechling emploie de temps à autres un apprenti.

* S.A.R.L. WOLFF & Cie

114 rue du Général de Gaulle

Négoce en gros de fruits et légumes, achetés aux producteurs, coopératives, etc... Clientèle constituée des restaurants, collectivités, supermarchés, etc... Négoce également des plants de pomme de terre.

La S.A.R.L. existe depuis 1973, possède 6 véhicules et emploie 5 personnes

**LE CORPS ENSEIGNANT
DE GEUDERTHEIM**

(1990-1991)

ECOLE MATERNELLE

SECTION DES GRANDS : Mme TISSIER, Directrice
SECTION DES MOYENS : Mme CARRERE
SECTION DES PETITS : Mme WEBER

AIDES MATERNELLES : Mme Marie-Thérèse (JUNG)
Mme Yvonne (MUHL)

ECOLE ELEMENTAIRE I

CM2 : Mr ANDRES, Directeur
CE2 : Mr FOURRER
Mme GROSS
CP : Mme KNITTEL

ECOLE ELEMENTAIRE II

CM1 : Mr JOERGER, Directeur
CE1 : Mme JOERGER

*
* **CENTRE DE LOISIRS D'ETE** *
* pour les enfants *
* **OUVERT DU LUNDI 9 JUILLET AU VENDREDI 3 AOUT** *
* Cette année, le centre compte proposer, à Geudertheim, *
* pour les enfants de 3 à 12 ans, des activités telles que : *
* canoë-kayak, tennis, tennis de table, sorties en car, etc. *
* Prendre contact avec Mme FRIESS, Pdte de la PEEP, au : *
* 88.51.88.58 *
*

POUR AMELIORER L'ENVIRONNEMENT DE NOTRE VILLAGE

Afin de mieux protéger l'environnement en zone habitée, notamment en ce qui concerne le bruit, un arrêté municipal du 12 août 1985 interdit, les dimanches et jours fériés, l'utilisation de tondeuses et bétonneuses, dont le bruit est de nature à incommoder le voisinage.

Pour la même raison, il est recommandé que chacun veille à la bonne mise en application des mesures suivantes :

1. Le volume des appareils audio-visuels doit être réglé de façon à ce que le son ne soit pas (ou faiblement) perceptible au-delà des limites de la propriété.
2. L'incinération de produits dont la fumée incommode ou intoxicante est interdite.
3. La commune ne percevant pas de taxe de balayage, il est rappelé que tout riverain est tenu de nettoyer trottoir et caniveau devant le terrain dont il est propriétaire ou locataire, et de les maintenir en état de propreté toute l'année.
4. Enfin le vagabondage des chiens est interdit sur le territoire de la commune.

La municipalité fait appel à la compréhension et au sens civique des administrés pour contribuer à rendre leur cadre de vie le plus agréable possible, par le respect de ces mesures imposées pour le bien de tous. C'est à regret qu'il serait fait usage des moyens que la loi autorise pour réprimander les excès.

NOTRE CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES :

18 décembre : Christophe Francis ANDRES
27 décembre : Hervé Victor LEBLANC
15 février : Philippe Nicolas HEFNER
10 mars : Lucas Victor MONTERASTELLI
27 mars : Natacha SZULGA
19 avril : Marie-Hélène STEINMETZ
2 mai : Elodie Nathalie ROSER
3 mai : Alicia Sandrine BALANTIC

MARIAGES :

4 mai : Yves OHLMANN - Sandrine FURST
19 mai : Arsène BLAISE - Sandrine STEINMETZ
23 mai : Patrick LUTZ - Liliane DUDT

DECES :

Nous nous excusons auprès des familles d'avoir omis dans le Bulletin Municipal n°2 les décès du mois de septembre 1989.

21 septembre : Claude VANNON
26 septembre : René OSER
15 décembre : Marie ENG
7 janvier : Marie HUBER, Vve STEINMETZ
25 janvier : Marie Salomé KAYSER, Vve MEYER
16 février : Thérèse HAMM, Vve HAMM
17 février : Alfred ULRICH
8 mai : Paul THOMANN

**LA LOI "NEIERTZ"**

Entrée en vigueur le 1er mars 1990, la loi n°89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles, dite loi "NEIERTZ" du nom de l'actuelle Secrétaire d'Etat chargée de la Consommation, s'adresse aux 200 000 ménages qui supportent, dans l'ensemble de la France, des charges d'un montant supérieur ou égal à 60% de leurs revenus.

La Commission Départementale d'Examen des situations de surendettement des particuliers et des familles a été constituée, dans le Bas-Rhin, le 13 mars 1990, par arrêté préfectoral ; son secrétariat est assuré par la Banque de France.

Son rôle consiste à rechercher un plan amiable d'allègement des dettes des familles et des particuliers (les dettes professionnelles sont exclues). La Commission dresse l'état d'endettement du débiteur et s'efforce de concilier débiteurs et créanciers en vue de l'élaboration d'un plan conventionnel de règlement.

Si aucun accord n'intervient, les intéressés peuvent demander au juge d'instance l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire civil.

Adresse utile :
Secrétariat de la Commission Départementale
Banque de France
Place Broglie
67000 STRASBOURG

*

*

*

**LE R. M. I.**

La loi créant le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) a été votée à l'unanimité (c'est rare!) par l'Assemblée Nationale le 30 novembre 1988 ; il s'agit d'une prestation légale assortie d'un contrat d'insertion sociale et professionnelle, entrée en vigueur dès le 15 décembre 1988.

Les bénéficiaires Toute personne, résidant en France, âgée de plus de 25 ans ou assumant la charge d'un enfant, dont les ressources sont inférieures à 2 000 F. par mois ;

Le montant de l'allocation :

- 2 080 F. pour une personne seule
- 3 120 F. pour un couple ou une personne seule avec un enfant
- 3 744 F. pour un couple avec enfant ou une personne seule avec deux enfants, etc...

La couverture sociale s'ajoute à la prestation financière : les bénéficiaires du R.M.I. voient également leurs droits sociaux reconnus et peuvent se voir attribuer :

- l'allocation de logement à caractère social
- les prestations familiales
- la couverture maladie-maternité
- la couverture accidents du travail.

En contre partie, les intéressés s'engagent à participer aux actions de réinsertion qui leur sont proposées.

Adresses utiles où peuvent être déposées les demandes :

- le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à la Mairie
- le Service Départemental d'Action Sociale, à l'Hôtel du Département,
Place du Quartier Blanc
67070 Strasbourg Cedex -
- auprès des associations agréées par le Préfet, dont la liste peut être fournie par la Préfecture.

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS

SECOND SEMESTRE 1990

13 juillet

Retraite aux flambeaux, avec bal populaire, organisé par la Musique Paysanne de Geudertheim.

14 juillet

Jeux intersociétés au stade de la forêt, organisé par le Foot-Ball Club Geudertheim.

5 août

Concours de labours organisé par les jeunes agriculteurs du canton de Brumath, Schaeffolsheimerweg.

12 août

Fête du village. Messti. Organisé par le Foot-Ball Club.

19 août

50e anniversaire du Foot-Ball Club Geudertheim.

26 août

Tournoi de Foot-Ball des Seniors.

22 septembre

1ère marche populaire internationale de Geudertheim.
Départs à 16h et 20h. Promenade nocturne aux flambeaux
Organisé par "Geudertheim Culture Loisirs et Sports".

27 et 28 octobre

Exposition de fruits, légumes et champignons à la Salle Polyvalente. Organisé par "Geudertheim Culture Loisirs et Sports".

11 novembre

A 11 heures, cérémonie au monuments aux morts avec dépôt de gerbe.

17 novembre

Soirée de Théâtre Alsacien, par les "Geyderter Wackes"

30 novembre

Tournoi de Tarot, organisé par le Club d'Haltérophilie.

23 décembre

Repas de Noël des personnes âgées.

31 décembre

Soirée de la St-Sylvestre, organisée par le Club d'Haltérophilie et le Club Pongiste .

UNE NOUVELLE ASSOCIATION

L'association "Geudertheim Culture Loisirs et Sports" a vu le jour en novembre dernier.

Son but : proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs à la population de Geudertheim.

Contact : Alfred JUNG, 2 rue Sainte-Maison, 67170 GEUDERTHEIM
Tél. : 88.51.17.32

SIVOM de la BASSE ZORN - HOERDT

Commune de GEUDERTHEIM

CIRCULAIRE RELATIVE AUX REJETS PROHIBES
DANS LE RESEAU

Le souci de protection des eaux souterraines et superficielles a conduit notre Commune et le SIVOM de la BASSE-ZORN à aménager une station d'épuration, pour traiter les eaux collectées par le réseau d'assainissement avant leur rejet dans le milieu naturel.

Or, il est apparu que le fonctionnement de cette station d'épuration était fortement perturbé par des anomalies au niveau des branchements des habitations et autres bâtiments, industriels ou agricoles.

Il a ainsi pu être observé des déversements d'eaux grasses et gluantes provenant d'activités commerciales, d'huiles de vidange et plus généralement d'hydrocarbures. Or, ces rejets prohibés en diminuant sensiblement le rendement de l'épuration, en augmentent le coût (consommations supplémentaires d'électricité,) et provoquent des pollutions épisodiques du milieu naturel, malgré les efforts financiers consentis. De plus, ils sont susceptibles d'être la cause directe ou indirecte, d'accidents pour le personnel d'exploitation.

C'est pourquoi, il vous est instamment demandé de tout mettre en oeuvre, si votre installation d'assainissement est concernée, pour que cessent ces déversements délictueux, par ailleurs sévèrement réprimés au titre du Code de la Santé Publique et du Règlement Sanitaire Départemental.

Des techniciens du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin sont à votre disposition pour vous conseiller utilement et efficacement.

Une enquête a d'ailleurs déjà été réalisée sur les installations particulières d'assainissement des commerçants, artisans et agriculteurs de la Commune en 1987 et a débouché sur des recommandations techniques en vue d'assurer, le cas échéant, la mise en conformité dans un délai raisonnable.

Je compte sur l'esprit civique de chacun car la protection de l'environnement commun, priorité de notre Commune, est l'affaire de tous.

Le Président du SIVOM



A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized first letter and a long horizontal stroke.

Le Maire



A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized first letter and a long horizontal stroke.

EIN VEREIN FÜR DIE FREIZEIT DER ALTEN

Als am 30. Januar 1990 der "Verein für Freizeit" ins Leben gerufen wurde, hatten die Gemeinderatsmitglieder Heitz und Jung sowie Frau Soubiès bereits Vorarbeit geleistet. Satzungen, die zu keinen Einsprüchen Anlaß gaben und eine Liste mit 49 Männern und Frauen lagen bereit. So konnte die Gründung zügig vorgenommen werden.

Die Versammlung wählte in den Vorstand mit den vereinsüblichen Aufgaben und Befugnissen :

Fritz BECKER, Frieda LANG, Charles MUHL,
Paul THOMAS, Charlotte ANDRES,
Jeanne KRIEGER, Catherine HUCKEL,
Jean MEYER, Charles MEYER,
Marie ROSER, Marie-Louise JUNG.

Mitglied kann werden, wer nicht berufstätig ist und einen Jahresbeitrag von 40 F bezahlt. Es ist keine untere Altersgrenze festgelegt.

Anfänglich fand ab 14 Uhr im Mehrzweckgebäude jeden Dienstag ein geselliger Nachmittag guter Laune statt. Er führte Alt- und Neubürger, Jüngere und Ältere bei Spielen und Gesprächen zusammen. Der Besuch hat seither nicht nachgelassen. Das beweist, daß der Verein einem Bedürfnis entspricht.

Er dient der Entspannung und dem Gedankenaustausch. Das Alter stellt besondere Fragen, denn leiblich, seelisch und gesellschaftlich bringt es Veränderungen mit sich. Die Leibes- kräfte nehmen ab, Gebrechen treten auf, alte Bekannte, Verwandte, Familienangehörige sterben weg. Es kommt früher oder später die Zeit, wo der alte Mensch sich nicht mehr selbst versorgen kann. Er braucht Verständnis für seinen verminderten Zustand. Ein guter Rat ist ihm manchmal eine gute Hilfe. Wo kann er auf ein besseres Verständnis stoßen als im Kreise seiner Alters- und Leidensgenossen ?

Jedes Alter hat seine eigenen Sorgen. Die Alten haben deshalb eine andere Lebenseinstellung als die Jungen. Die Jungen schauen in die Zukunft, sorgen sich um Beruf und Verdienst. Wenn die Alten nach vorne blicken, kommen ihnen Gedanken über ihr herannahendes Lebensende und über den Sinn des Lebens. Die leiblichen Gebrechen und die Gedanken über das menschliche Schicksal machen sie unruhig und wecken oft eine Wissensdurst, die sie beim Arzt, beim Pfarrer, mit Büchern oder in Gesprächen stillen.

Hinzu kommen noch gesellschaftliche Nöte in der Gestalt von Altersversorgung, Krankheit, Spitalaufenthalt, Einsamkeit, usw. Das Alter ist wahrlich keine beschaulich sorgenlose Ruhezeit. Deshalb blühen die Vereine für alte Leute überall auf. Im Vergleich zu früher geht es den Alten heute durchweg besser. An Zeit fehlt es ihnen nicht, oft auch nicht an Geld. Noch nie sah man so viele Alte in der Welt herum reisen. Sie gehen zu Vorträgen, machen Ausflüge, wollen

Versäumtes nachholen, ungestillte Sehnsüchte befriedigen. Der Verein soll alle ihre Erwartungen erfüllen. Der Vorstand steht deshalb vor einer schweren Verantwortung.

Im Rahmen der Gemeinde obliegt den Alten die Aufgabe, Ueberlieferungen an die Nachrückenden weiter zu geben. Sie tragen nämlich in ihrem Gedächtnis einen Geschichtsabschnitt, der am versinken ist. Geudertheim ist nicht mehr das Bauerndorf, das es zu Anfang dieses Jahrhunderts bis zum 2. Weltkrieg war. Eine grosse Umwälzung hat stattgefunden. Das Dorf hat sich vergrössert. Die Alten haben diese Uebergangszeit miterlebt. Die altelsässische Vergangenheit hat sie geprägt. Sie kennen noch die deutschen Volkslieder, die Märchen, die Gedankenwelt ihrer verstorbenen Eltern und Großeltern, deren Gräber sie pflegen.

Es lebt jetzt ein Geschichtsforscher in unserem Dorf. Michel Knittel hat eine herrliches Buch über Geudertheim geschrieben. Er bemüht sich um eine Fortsetzung und um Ergänzungen. Wer könnte ihm bessere Auskünfte über die vergangene Zeitspanne geben als der Verein der alten Einwohner ? Damit ist gesagt, daß den Alten immer noch die Belehrungsaufgabe zufällt, die sie immer innehatten sowohl zu Hause wie für die Oeffentlichkeit.

Aus all den angeführten Gründen kann geschlossen werden, daß der " Verein für Freizeit " als ein sehr nützlicher Verein einzuschätzen ist.

POESIES - GEDICHTE

Ne pouvant privilégier une personne plutôt qu'une autre par manque de place, et soucieuse de ne pas froisser des poètes en herbe en refusant leurs oeuvres, la Commission d'Information a décidé de ne pas publier, jusqu'à nouvel avis, les poésies qui lui seraient adressées. Cependant, pour ne pas lèser les amateurs du genre, nombreux parmi nos anciens en particulier, il a été convenu d'ouvrir une rubrique qui serait ouverte à la production d'un poète local oublié de la plupart, CHRISTIAN SCHMITT.

Les curieux se référeront à l'historique de la commune de Mr Knittel pour apprendre les détails de la vie de ce poète. Rappelons simplement ici qu'il était né en 1865 à Geudertheim, comme fils d'un tailleur. Professeur à Strasbourg, il publia son premier recueil en 1886. Il mourut en 1928 en Allemagne. Il fut un des poètes majeurs du courant alsacien d'expression allemande, par opposition au courant d'expression dialectale, représenté par le brumathois Stoskopf.

Suite page suivante/Fortsetzung nächste Seite

Geudertheim hat einen großen Dichter hervorgebracht, der aber im Dorf fast vergessen ist. Michel Knittel erwähnt ihn mehrmals in seinem Buch, das leider viele Alten wegen der Sprache nicht lesen können. Hier sei nur angegeben, daß nach 1918 viele Elsässer nach Deutschland auswanderten, um nicht Franzose zu werden. Dazu gehörte Christian Schmitt. Bald litt er an Heimweh. Beide folgenden Gedichte beziehen sich auf diese Erlebnisse.

ABSCHIED VOM ELSAß

(1919)

Wie strahlst in junger Maienblüte
Du, Heimat, hell vor meinem Fuß !
Verhaltenen Kummer im Gemüte,
Biet ich dir meinem letzten Gruß.

Dein tröstlich Bild, wenn ich nun scheide,
Sei nah mir und begleite mich !
Geheiligt ist mir, was ich leide,
Weil ich es leiden darf um dich.

VOGESENSCHAU

(1924)

Müd sinkt ein Tag, ein regentrüber;
Der Abend folgt ihm, hell und schön.
Vom Schwarzwald schweift mein Blick Hinüber
Zu meiner Heimat blauen Höhn.

Lang blieb im finstern Wolkenbette
Verborgen ihr vertrautes Bild.
Nun zeigt sich klar die ganze Kette.
Das stimmt die Seele still und mild.

Denn so wie dort in sanfte Röte
Sich wandelte der Nebelrauch,
Strahlt auf am Ende dunkler Nöte
Mein ausgesöhntes Leben auch.

Und wenn nach dieser Zeit Getriebe
Der Tod zerbricht das letzte Joch,
Soll meine leiderhöhte Liebe
Dich, teures Land, umleuchten noch.



Le poète Chrétien Schmitt (1865-1928).

Weitere Gedichte von Schmitt werden in den nächsten Hefte herausgegeben.

CREER UN GITE RURAL... POURQUOI PAS A GEUDERTHEIM ?

En plus de ses restaurants qui attirent régulièrement des visiteurs dans le village, Geudertheim possède également un hôtel qui reçoit une clientèle soutenue, grâce à son rapport qualité-prix, et à son enseigne de "Logis de France". C'est la preuve que le tourisme peut avoir son mot à dire à Geudertheim, et que des gîtes ruraux n'y seraient pas déplacés.

La formule des "Gîtes de France" a été créée en 1955 conjointement par le Ministère de l'Agriculture et par le Secrétariat d'Etat au Tourisme. Il s'agit de proposer aux vacanciers des possibilités de logement (studio, appartement,...) en milieu rural, si possible dans des régions typiques. En ce moment, plus de 2000 gîtes ruraux se créent chaque année, et malgré les 36000 actuellement disponibles, ils ne suffisent pas à couvrir la demande, les Français, et les étrangers, étant passionnés par le "tourisme vert" et le retour à la nature.

Créer un gîte rural, c'est un moyen de sauver de la destruction des vieux bâtiments typiques, de faire revivre dans de bonnes conditions ce patrimoine architectural qui fait le charme de notre Alsace. C'est aussi un moyen de s'ouvrir sur l'extérieur en accueillant des visiteurs d'autres régions, voire d'autres pays. C'est, plus matériellement, le moyen d'augmenter légèrement ses revenus, une fois l'investissement remboursé.

Agriculteur ou non, tout propriétaire d'un bâtiment en zone rurale peut aménager un gîte. Quelques conditions doivent cependant être réunies. L'environnement doit être calme, et présenter un certain charme. La région doit surtout offrir des possibilités touristiques. De ce côté-là, Geudertheim est idéalement situé, à quelques kilomètres de Strasbourg, et non loin des zones très visitées de l'Outre-Forêt ou des Vosges du Nord, au coeur d'un secteur où les excellents restaurants ne manquent pas. Le bâtiment doit extérieurement aussi rappeler l'architecture locale. Quant à l'aménagement intérieur, il doit être fait selon des critères bien précis (séjour, coin cuisine, WC, ameublement, etc...). Tout cela coûte bien sûr de l'argent.

Beaucoup de ces travaux sont par contre subventionnables (maçonnerie, charpente, couverture, sanitaires,...). Les banques accordent également assez facilement des prêts pour ce genre de réhabilitations..

Le propriétaire s'engage ensuite à louer entre trois et six mois par an. Les prix de location, publiés dans le guide-annuaire, varient en général de 860 à 1200 F par semaine, selon la saison et le classement du gîte, selon son confort et son charme.

Il existe une Fédération nationale des Gîtes de France, et des Relais dans chaque département. Mais si vous êtes éventuellement intéressés, vous pouvez contacter localement Mr Michel KNITTEL, conseiller municipal, à son domicile, ou via la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Jeudi 6 septembre à 20 h 30
Jeudi 4 octobre à 20 h 30
Jeudi 8 novembre à 20 h 30
Jeudi 6 décembre à 20 h 30

* * * * *

RAMASSAGE DES MONSTRES (encombrants) :

Prochain ramassage le jeudi 5 juillet 1990

* * * * *

VACCINATIONS - AVIS IMPORTANT AUX PARENTS :

Au cas où votre enfant aurait déjà été vacciné (ou revacciné) conformément aux dispositions légales, soit à titre privé, soit le cas échéant en consultation de nourrissons, ou si celui-ci présentait une contre-indication médicalement justifiée, il y a lieu de le signaler à la mairie, afin de permettre une organisation rationnelle des séances de vaccination. Il est précisé que cette déclaration est obligatoire, et que les contrevenants sont passibles des peines prévues par la réglementation en vigueur (Article L 48 du Code de la Santé Publique).

OFFRE D'EMPLOI

La commune de Geudertheim recrute un

AGENT COMMUNAL

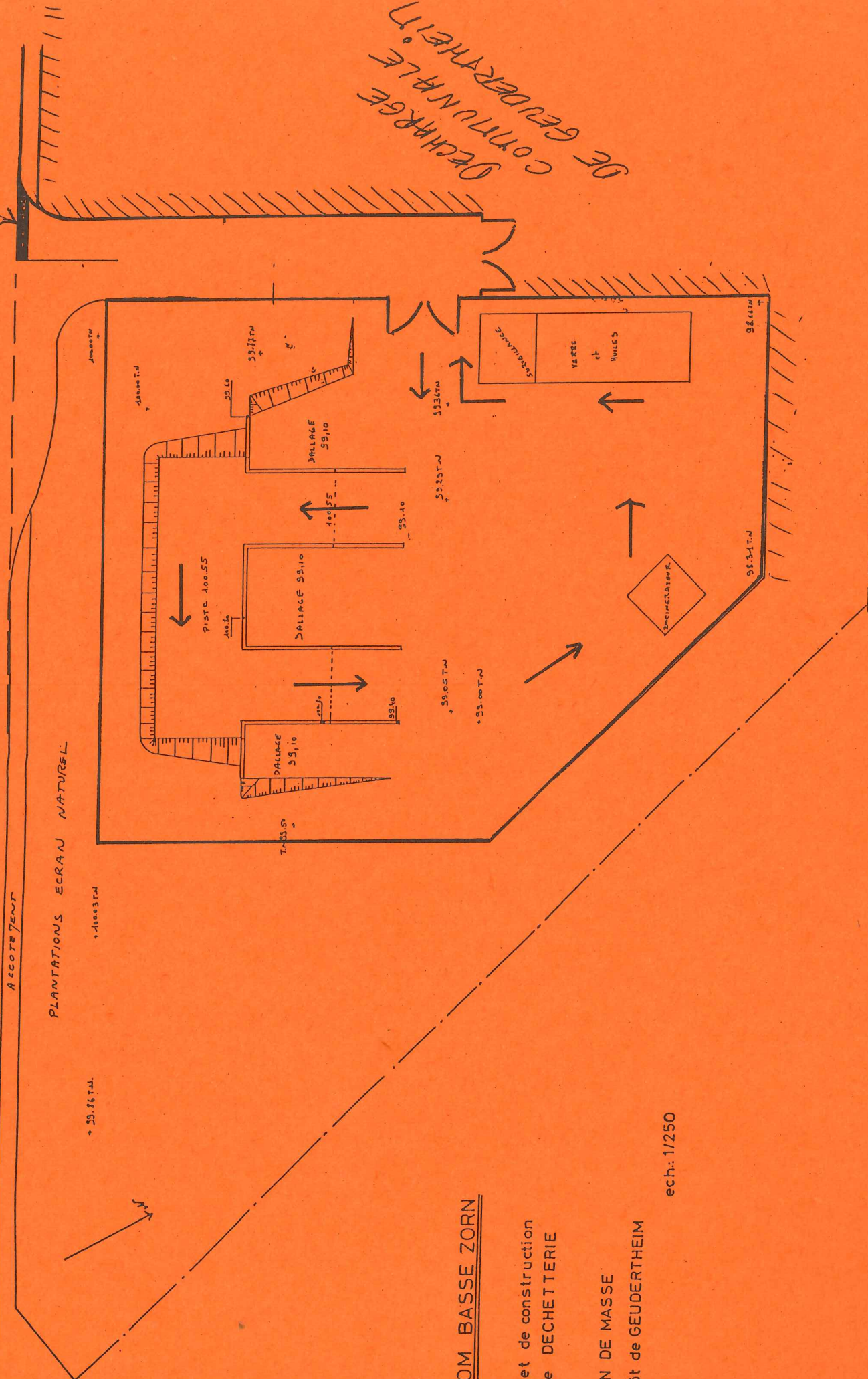
à temps complet (masculin ou féminin), pour l'entretien et le fonctionnement de la salle polyvalente.

**Renseignements et dépôt des candidatures à la
mairie au plus tard pour le 31 juillet 1990**

C.D. GUDERHAIN - HOEROT

ACCES DECHARGE

OF GENERAL
COMMUNAL
CHARGE



SIVOM BASSE ZORN

Projet de construction d'une DECHETTERIE

PLAN DE MASSE
dépôt de GEUDERTHEIM

ech.: 1/250

LES MEDECINS DE GARDE

POUR LE SECOND SEMESTRE 1990

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
30.6-1.7 Dr TISSIER	4-5.8 Dr HELMIG	1-2.9 Dr AUBRY
7-8.7 Dr WENDEL	11-12.8 Dr ETIENNE	8-9.9 Dr BASTIAN
14-15.7 Dr AUBRY	15.8 Dr PERNET	15-16.9 Dr JOUSSELIN
21-22.7 Dr BASTIAN	18-19.8 Dr TISSIER	22-23.9 Dr ETIENNE
28-29.7 Dr BIEBER	25-26.8 Dr WENDEL	29-30.9 Dr HELMIG
OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
6-7.10 Dr PERNET	1.11 Dr BIEBER	1-2.12 Dr TISSIER
13-14.10 Dr WENDEL	3-4.11 Dr BASTIAN	8-9.12 Dr WENDEL
20-21.10 Dr TISSIER	10-11.11 Dr ETIENNE	15-16.12 Dr AUBRY
27-28.10 Dr AUBRY	17-18.11 Dr HELMIG	22-23.12 Dr BASTIAN
	24-25.11 Dr PERNET	24-25.12 Dr HELMIG
		26.12 Dr JOUSSELIN
		29-30.12 Dr ETIENNE
		31.12-1.1.91 Dr PERNET

LES ADRESSES :

Dr AUBRY	7 rue de la Paix	BRUMATH	88.51.12.53
Dr BASTIAN	20 avenue de Strasbourg	BRUMATH	88.51.14.81
Dr BIEBER	2 avenue de Strasbourg	BRUMATH	88.51.10.16
Dr ETIENNE	6 rue de Kurtzenhouse	GEUDERTHEIM	88.51.80.31
Dr HELMIG	14 rue du Gal Rampont	BRUMATH	88.51.04.34
Dr JOUSSELIN	6 avenue de l'Europe	BRUMATH	88.51.10.16
Dr PERNET	14 rue du Gal de Gaulle	BRUMATH	88.51.08.68
Dr TISSIER	94 rue du Gal de Gaulle	GEUDERTHEIM	88.51.13.55
Dr WENDEL	9 place Geoffroy Velten	BRUMATH	88.68.33.00

LES ADRESSES UTILES

MAIRIE :		
* De 8h15 à 12h tous les matins sauf samedi		88.51.12.61
mercredi de 14h à 17h		
POMPIERS :		
* Mairie (aux heures de bureau)		88.51.12.61
* Chef de corps : Lt HARNISCH Auguste		88.51.91.85
* Centre de secours de Brumath		<u>18</u>
POSTE :		
* De 9h à 12h et de 14h30 à 17h30		88.51.12.00
samedi 8h30 à 11h30		
RAMONAGE :		
* Entreprise KAUFFENSTEIN, Saverne		
Téléphoner après 19h au	88.91.66.72 ou	88.91.05.23
DECHARGE MUNICIPALE :		
Route de Hoerd		
* mercredi de 13h à 17h		
* samedi de 8h à 12h et de 14h à 16h		
ASSISTANTE SOCIALE :		
* Mme VERGNAIS		88.51.10.81
(permanence tous les vendredis matin à		
l'école Charles Diemer à Brumath)		
EGLISE :		
* Mr SALM, pasteur, presbytère de Geudertheim		88.51.13.09
* Mr MULLER, curé, presbytère de Hoerd		88.51.76.30

Pour les autres adresses utiles avec horaires (commerçants, artisans), veuillez vous reporter aux bulletins 1 et 2.